

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION OU DE CONSULTATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

Boulogne, le 10/03/2022

Le groupe TF1 a déposé le 10 mars 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le Document d'Enregistrement Universel sur l'exercice 2021 en version HTML (ce document est une nouvelle version du Document de Référence).

Ce document (en français) est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté à partir du site Internet de la Société <https://www.groupe-tf1.fr/>. La version anglaise sera disponible le 18 mars 2022.

Il est également disponible sur le site de l'AMF <https://www.amf-france.org/fr>.

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 inclut notamment le rapport financier annuel, le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte, le descriptif du programme de rachat d'actions, les rapports des Commissaires aux Comptes et la déclaration de performance extra-financière.

GROUPE TF1
DIRECTION DES RELATIONS INVESTISSEURS - comfi@tf1.fr
DIRECTION DE LA COMMUNICATION CORPORATE - mcarcabal@tf1.fr